



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2016-009

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2016

Sommaire

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

R28-2016-01-13-003 - Arrêté n°2016-01 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnateur secondaire délégué (4 pages) Page 3

R28-2016-01-13-004 - Arrêté n°2016-02 portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur (4 pages) Page 8

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

R28-2016-01-08-004 - Décision donnant délégation de signature (1 page) Page 13

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

R28-2016-01-14-001 - subdelegation activites DRDJSCS DRA (2 pages) Page 15

R28-2016-01-14-002 - subdelegation OS DRDJSCS DRA (2 pages) Page 18

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

R28-2016-01-13-003

Arrêté n°2016-01 portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnateur secondaire délégué

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

**Arrêté n° 2016-01 portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire délégué**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, modifié par, l'arrêté en date du 20 octobre 2015, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en date du 30 août 2010, nommant M. Alain DE MÉYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er octobre 2010 ;



- l'arrêté n°16-051 du 8 janvier 2016 de Madame Nicole KLEIN, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers, préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime, portant délégation de signature à M. Alain DE MÉYÈRE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ;
- la circulaire n° 2005-20 du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer du 2 mars 2005, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Philippe RÉGNIER**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État, Directeur adjoint Ingénierie
- **Pascal MALOBERTI**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'État, Directeur adjoint Exploitation

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, Secrétaire Général
- **Tomas HIDALGO**, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Chef du Service des Politiques et des Techniques.
- **Arnaud LE COGUIC**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, Adjoint du chef de Service des Politiques et des Techniques.

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Budgétaire en Région et les pièces justificatives qui les accompagnent
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs d'unités de dépenses désignés ci-après à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature

| | |
|--|---|
| <p>technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de St-Lô</p> <p>Sébastien COLOMBO, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district Manche Calvados. En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à Antoine LESDOS, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Caen</p> <p>Thierry JOLLY, Ingénieur des Travaux Publics de l'État</p> <p>Jean-Marc DALEM, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État</p> | <p>District d'Évreux</p> <p>District de Dreux</p> |
|--|---|

Article 4 :

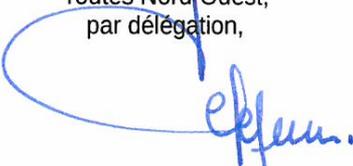
En cas d'absence du titulaire de l'unité de dépenses, l'intérim comptable sera confié à un autre chef d'unité de dépenses.

Article 5 :

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime et dont copie sera adressée à la préfète de la Seine-Maritime.

Rouen, le **13 JAN. 2016**

Pour la préfète de la Seine-Maritime,
le directeur interdépartemental des
routes Nord-Ouest,
par délégation,



Alain De Meyère

SECRETARIAT GENERAL (SG)

| NOM DU RESPONSABLE | APPELLATION DES UNITES |
|--|---|
| Franck GOUEL , ingénieur divisionnaire d'études et de fabrication | Adjoint au Secrétaire Général |
| Luc NIGAY , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle | Pôle moyens généraux et immobilier |
| Cécile JAOUANET , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable classe normale | Pôle contrôle de gestion, uniquement pour les pièces de liquidation des recettes hors DDP |
| Natacha PERNEL , attachée d'administration de l'Etat. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à François SEVILLA , secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable | Pôle juridique, uniquement pour les pièces de liquidation des recettes |

SERVICE DES POLITIQUES ET DES TECHNIQUES (SPT)

| NOM DU RESPONSABLE | APPELLATION DES UNITES |
|--|---|
| Christiane JODET , attachée d'administration de l'Etat | Pôle programmation et gestion des marchés |
| En son absence, l'intérim comptable sera confié à Flavien MOUSSET , Technicien Supérieur Principal du Développement Durable | Pôle programmation et gestion des marchés |

DISTRICTS

| NOM DU RESPONSABLE | APPELLATION DES UNITES |
|--|--------------------------|
| Denis VAN DER PUTTEN , ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est donnée à Matthieu CANAC , Ingénieur des Travaux Publics de l'État, son adjoint | District de Rouen |
| Stéphane MAILLET , Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État | District Manche-Calvados |
| Philippe LECONTE , technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du district Manche Calvados. En cas d'absence ou d'empêchement la délégation est donnée à Jacky LECORDIER , | |

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

R28-2016-01-13-004

Arrêté n°2016-02 portant subdélégation de signature en
matière de pouvoir adjudicateur

Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

Arrêté n° 2016-02 portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en date du 30 août 2010, portant nomination de M. Alain DE MEYÈRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er octobre 2010 ;
- l'arrêté n°16-050 du 8 janvier 2016 de Madame Nicole KLEIN, préfète coordonnatrice des itinéraires routiers, préfète de la région de Normandie, préfète de la Seine-Maritime, portant délégation de signature à M. Alain DE MEYÈRE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, modifié par l'arrêté en date du 20 octobre 2015, fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'organigramme du service ;



ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DE MEYÈRE, subdélégation de signature est donnée à **M. Philippe REGNIER**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint ingénierie, ainsi qu'à **M. Pascal MALOBERTI**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur adjoint exploitation.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur à :

- **Tomas HIDALGO**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service des politiques et des techniques.
- **Arnaud LE COGUIC**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du service des politiques et des techniques.
- **Stéphane SANCHEZ**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 90 000 euros H.T. Et les bons de commandes inférieurs à 160 000 euros H.T. dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

- **Denis VAN DER PUTTEN**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du district de Rouen,
- **Stéphane MAILLET**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district Manche-Calvados,
- **Thierry JOLLY**, ingénieur des travaux publics de l'État, chef du district d'Évreux,
- **Jean-Marc DALEM**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du district de Dreux ;

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 euros H.T ainsi que les bons de commande inférieurs à 50 000 euros H.T dans le cadre des marchés à bons de commande, relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

Service des politiques et des techniques :

- **Christiane JODET**, attachée d'administration d'Etat, chef du pôle programmation et gestion des marchés. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Flavien MOUSSET**, Technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au chef du pôle programmation et gestion des marchés.

- **Matthieu CANAC**, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au chef de district.

District Manche-Calvados :

- **Philippe LECONTE**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de district,
- **Sébastien COLOMBO**, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef de district,
- **Jacky LECORDIER**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Saint-Lô,
- **Antoine LESDOS**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation de Caen.

District d'Évreux :

- **François COUSIN**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

District de Dreux :

- **Bernard BAILLY**, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du pôle exploitation.

Article 5 :

Subdélégation de signature est donnée à **Franck GOUEL**, ingénieur divisionnaire des études et fabrications, adjoint au secrétaire général, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30.000 euros H.T. relevant du budget géré par le Secrétariat Général, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants.

Subdélégation de signature est donnée à **Luc NIGAY**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chef du pôle moyens généraux, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30.000 euros H.T. relevant du budget géré par le Secrétariat Général, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants. En son absence, la délégation qui lui est conférée sera exercée par **Isabelle HAULLE**, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, son adjointe.

Article 6 :

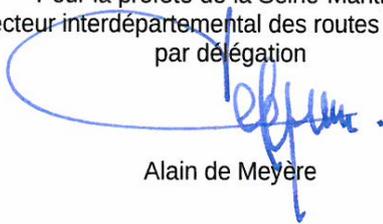
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Rouen, le **13 JAN. 2016**

Pour la préfète de la Seine-Maritime,
le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest,
par délégation


Alain de Meyère

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

R28-2016-01-08-004

Décision donnant délégation de signature

Délégation de signature consentie aux agents désignés pour les actes et correspondances relatifs à l'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale à Rouen

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES DOUANES DE ROUEN**

Décision donnant délégation de signature aux agents de la direction interrégionale des douanes de Rouen (en application de l'article 44-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008)

Le directeur interrégional des douanes à Rouen,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment le 2° de l'article 43 et le n°1 de l'article 44 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 juillet 2015, arrêté n° 1246, portant nomination de M. Yvan Zerbini pour assurer les fonctions de directeur interrégional des douanes à Rouen ;

Vu l'arrêté de la Préfète de Région Normandie, Préfète de la Seine Maritime n°Arrêté 16-15 BIS du 01 janvier 2016, donnant délégation de signature à M Yvan Zerbini, directeur interrégional des douanes à Rouen ;

DECIDE

Article 1er : En application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 16-15 BIS du 01 janvier 2016 susvisé, délégation est consentie aux agents suivants pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes et correspondances relatifs à l'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes de Rouen :

M. Jérôme GAUTRAUD-FEUILLE, directeur des services douaniers, adjoint au directeur interrégional
Mme Michèle MOIZO, inspectrice principale, adjointe au directeur interrégional
Mme Sylvie FOUBERT, inspectrice régionale, secrétaire générale
M. Jean-Luc LIGUORI, inspecteur, adjoint au chef du service Logistique

Article 2 : Les agents titulaires d'une délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Haute Normandie, préfecture de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 8 janvier 2016

Le directeur interrégional des douanes


Yvan Zerbini

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale de Normandie

R28-2016-01-14-001

subdélégation activités DRDJSCS DRA

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale de Normandie

Direction

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'activités aux directeurs régionaux adjoints et aux autres agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 nommant Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime, Mme Nicole KLEIN ;
- Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale nommant Mme Sylvie MOUYON-PORTE Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-43 du 7 janvier 2016 de Madame la Préfète de région portant délégation de signature en matière d'activités à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté interministériel du 8 janvier 2016 de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale nommant dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie Monsieur Fabrice DAUMAS et Madame Sophie DUMESNIL

Sur proposition de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

1

ARRETE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, une subdélégation de signature en matière d'activités est conférée aux directeurs régionaux adjoints et aux agents placés sous sa responsabilité, selon les modalités suivantes :

Pour l'ensemble des missions :

M. Fabrice DAUMAS, Directeur régional adjoint
Mme Sophie DUMESNIL, Directrice régionale adjointe
M. Régis BOUTEILLER, Attaché principal d'administration de l'état
M. Alain LEMARE, Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale

Dans la limite de leur compétence technique ou de leurs attributions respectives :

M. Daniel COVO, Inspecteur classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale
Mme Fabienne CASTETS, Attachée principale d'administration de l'état
M. Alexis RIDDE, Inspecteur jeunesse et sport
M. Pierre LE GRILL, Inspecteur jeunesse et sport
M. Patrice FOUREL, Inspecteur jeunesse et sport
Mme Françoise LEMARCHAND, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
Mme Laurence MARDIROSSIAN-AGOSTINI, Inspectrice jeunesse et sport
M. Cyrille TELLART, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale
M. El Hadji Malick KANE, Attaché d'administration hors classe

Article 2 :

La décision en date du 18 février 2014 est abrogée.

Article 3 :

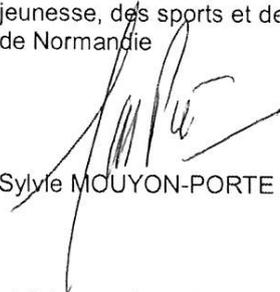
La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 14 janvier 2016

Pour la Préfète,

La directrice régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de Normandie


Sylvie MUYON-PORTE

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale de Normandie

R28-2016-01-14-002

subdélégation OS DRDJSCS DRA

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale de Normandie

Direction

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat aux directeurs régionaux adjoints et aux autres agents des services régionaux de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 nommant Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime, Mme Nicole KLEIN ;
- Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale nommant Mme Sylvie MOUYON-PORTE Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté du 1er janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 16-44 du 7 janvier 2016 de Madame la Préfète de région portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Madame Sylvie MOUYON-PORTE, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie ;
- Vu l'arrêté interministériel du 8 janvier 2016 de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale nommant dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie Monsieur Fabrice DAUMAS et Madame Sophie DUMESNIL

Sur proposition de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie

1

ARRETE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, une subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat est donnée aux directeurs régionaux adjoints et aux agents placés sous sa responsabilité, selon les modalités suivantes :

Pour l'ensemble des missions :

M. Fabrice DAUMAS, Directeur régional adjoint
Mme Sophie DUMESNIL, Directrice régionale adjointe
M. Régis BOUTELLER, Attaché principal d'administration de l'état
M. Alain LEMARE, Inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale

Dans la limite de leur compétence technique ou de leurs attributions respectives :

M. Daniel COVO, Inspecteur classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale
Mme Fabienne CASTETS, Attachée principale d'administration de l'état
M. Alexis RIDDE, Inspecteur jeunesse et sport
M. Pierre LE GRILL, Inspecteur jeunesse et sport
M. Patrice FOUREL, Inspecteur jeunesse et sport
Mme Françoise LEMARCHAND, Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale

La subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est conférée pour la validation dans Chorus formulaire (demandes d'achats ou engagement juridique, certificat du service fait, subvention) et Chorus-DT aux agents valideurs dans l'outil :

Mme Nadine COUSIN, secrétaire administrative
Mme Séverine CHEVALIER, secrétaire administrative
M. Didier GERVAIS, Adjoint administratif
Mme Florence BIGOIN, Adjoint administratif principal

Article 2 :

La décision en date du 18 février 2014 est abrogée

Article 3 :

La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 14 janvier 2016

Pour la Préfète,
La directrice régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de Normandie


Sylvie MOUYON-PORTE